



1111637201

DATE DEPOT :	2011-12-13
NUMERO DE DEPOT :	2011R116706
N° GESTION :	2011B25416
N° SIREN :	492222591
DENOMINATION :	A LA FORTERESSE
ADRESSE :	17 rue Henri Monnier 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2011/11/25
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEUR
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Q

MB25416.

PF 25-11-11
Ti - MS

07 25-11-11

AA 25-11-11-16

A LA FORTERESSE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7500 Euros

Siège Social : 17, Rue Henri Monnier
75009 Paris

492 222 591 R.C.S. PARIS

GTC DE PARIS
M
13 DEC. 2011
N° Dépôt
Rue 16

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE De Transfert De Siège
DU 25 Novembre 2011

L'an deux mille onze,
Le vingt cinq novembre à neuf heures.

Les Associés de la Société « **A LA FORTERESSE** », Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au Capital de **7500 EUROS** divisé en 1000 parts sociales de 7,5 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social sur convocation du Gérant.

Est présent :

- **Monsieur Bourdet Renand Marc Gilles**,
Propriétaire de
Mille parts sociales, ci 1000 parts

Soit au total 1000 parts

Composant la totalité du capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Bourdet Renand Marc Gilles**, Gérant.

Monsieur le Président déclare que la totalité du capital social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.
- Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

RD

- Transfert du siège social.
- Modifications corrélatives de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs conférés.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance sur les affaires sociales et les raisons du transfert du siège social.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées entre les Associés.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social du **11, Rue du Maréchal Juin-95210 Saint Gratien**

Au :

17, Rue Henri Monnier

75009 Paris

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé, à compter du 25 novembre 2011, au :

17, Rue Henri Monnier

75009 Paris

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Gérant avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'effectuer les formalités légales en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Monsieur Bourdet Renaud Marc Gilles

